« Espace Points de Vue », 6, rue de la Barbacane / Association Art Points de Vue

conclue dans le cadre d'un prêt gratuit de locaux (article 1875 et s. du code civil)

entre l'association emprunteuse dénommée : Association Art Points de Vue

dédarée à la préfecture de : Montauban

sous le numéro : W821001583

dont le siège social est à : 5 rue de la mairie, 82110 Lauzerte

dont l'objet est de promouvoir des artistes de qualité dans un lieu unique et de véhiculer

une image culturelle du village de Lauzerte

représentée par son représentant légal : M. BONNET Antoine

en qualité de : Président

d'une part

et:

le propriétaire du local, prêteur, dénommé : la commune de LAUZERTE, représentée par son Maire François LE MOING, dûment autorisé par la délibération du conseil municipal du 23 mai 2020.

- coordonnées téléphoniques : 05.63.94.65.14

d'autre part

Il est convenu ce qui suit :

M. le Maire consent à prêter à titre gratuit le local situé au 6 rue de la Barbacane, bâtiment cadastré AB621

à l'association Art Points de Vue

représentée par son président M. BONNET Antoine

TITRE I: DESCRIPTION DU LOCAL ET DE L'ACTIVITE CONCERNEE

Article 1: Objet de la convention

La commune décide de soutenir l'association Art Points de Vue dans la poursuite de ses objectifs, en mettant gratuitement à sa disposition les locaux ci-après désignés, qui lui appartiennent. La présente convention vaut autorisation d'occupation du domaine privé de la commune. Elle est faite à titre précaire et révocable à tout moment pour des motifs d'intérêt général.

Paraphe Art Points de Vue

Paraphe Maire

AR Prefecture 082-218200947-20220224-D2022 11-DE Reçu le 1Article 2: Description du local : Publié le Volumé 2.285 m² sur le rez-de-chaussée.

<u>Nom</u> . Espace Points de Vue, (ancien Centre Jeanne d'Arc) 6 rue de la Barbacane, bâtiment cadastré AB621.

<u>Description des pièces mises à disposition</u>: Des salles d'exposition, une cuisine équipée, un bureau et des toilettes. L'accès aux salles se fait par un portail donnant sur une cour intérieure.

L'accès au premier étage est interdit.

L'accueil du public est géré par l'association Art Points de Vue.

Des dispositifs d'alerte et incendie sont présents dans le lieu d'exposition conformément à la législation en vigueur relative aux bâtiments dassés Établissements Recevant du Public (ERP) - Catégorie 5 – Type W et sont entretenus par le prêteur.

L'association prendra les locaux dans l'état où ils se trouveront lors de son entrée en jouissance. Un état des lieux contradictoire sera dressé lors de la prise des clés par l'association et sera annexé à la présente convention. Il appartient à l'association, en tant qu'utilisateur, de signaler immédiatement à la commune, et avant l'utilisation, toutes les anomalies ou dégradations constatées et, le cas échéant, celles qui seraient survenues durant le temps de son utilisation.

Article 3 : Description de l'activité :

Conformément à ses statuts, Art Points de Vue, présentera et assurera la programmation artistique élaborée par le comité de sélection qu'elle a constitué dans ce but et validée par son CA, et ce durant la période qui aura fait l'objet d'une réservation préalable des lieux auprès de la mairie, réservation qui se fera pour chaque année au début du mois d'octobre de l'année précédente. L'association n'est pas responsable des désistements des artistes en cours de saison ou après impression des outils de communication.

TITRE II: LA DUREE ET LA RECONDUCTION

Article 4 : la durée de l'usage :

Le prêteur s'engage à prêter le local concerné par la présente convention à partir du **7 avril 2022 jusqu'au 9 novembre 2022.** Le bailleur se réserve le droit de prêter les salles d'exposition à d'autres associations en dehors des périodes d'occupation des salles par les expositions Art Points de Vue (résiliation : voir article 8).

Article 5: La reconduction de la convention:

La convention est reconduite tacitement, pour la même durée sauf demande dans le mois précédent l'échéance du terme. Chaque partie aura la faculté de dénoncer cette convention par lettre recommandée en observant un préavis égal à 1 mois.

TITRE III: LES DROITS ET OBLIGATIONS DE L'EMPRUNTEUR

Article 6: Les droits de l'emprunteur:

- L'emprunteur peut user du local à titre gratuit conformément à l'article 2 de la présente convention, et ce conformément à la réservation préalable faite par Art Points de Vue.
- L'emprunteur peut user du local pendant la durée fixée par la convention.

Article 7: Les obligations de l'emprunteur:

- Il s'engage à restituer le nombre de clés remises par la mairie et indique les lieux où artistes et bénévoles peuvent les retirer pour accéder au lieu.
- Il est tenu de veiller, en bon père de famille, à la garde et à la conservation du local prêté.

Paraphe Art Points de Vue	Paraphe Maire

AR Prefecture

082-218200947-20220224-D2022 11-DE
Reçu le 10/03**||**28**engage à faire respecter les principes fondamentaux de la laïcité dans les bâtiments** Publié le 10/publes.

- il s'engage a prevenir le preteur de tout accident ou incident survenu aux locaux durant son utilisation.
- Il est tenu d'effectuer l'entretien courant du local prêté.
- Il ne peut utiliser le local qu'à l'usage déterminé par la convention.
- Il s'engage à ne pas modifier l'aménagement intérieur, ne faire aucun percement de mur, cloison ou plancher, Tous travaux (de quelque nature que ce soit) envisagés par l'association devront faire l'objet d'une demande d'autorisation écrite auprès de la Mairie. En cas d'autorisation, les travaux devront être exécutés sous la responsabilité de l'association et la surveillance de la collectivité. Tous travaux, embellissements, améliorations, agrandissements et installations quelconques faits par l'association deviendront, lors de son départ des lieux, la propriété de la collectivité locale, sans indemnité de sa part.
- Il s'engage à restituer le matériel et les équipements en parfait état de marche et de propreté (une liste de ce matériel et des équipements se trouvera en annexe).
- L'emprunteur déclare avoir souscrit un contrat d'assurance afin d'assurer le local en tant que locataire (en particulier contre les risques d'incendie, d'explosion, de vol, de foudre, de bris de glace et de dégâts des eaux, et contre tous les risques locatifs et les recours des voisins et des tiers résultant de son activité ou de sa qualité). L'association fournira une attestation de son assureur certifiant que sa responsabilité civile est couverte pour l'activité qu'elle organise dans le local.
- L'association sera personnellement responsable vis-à-vis de la commune et des tiers, des conséquences dommageables résultant des infractions aux dauses et conditions de la présente convention, de son fait ou de celui de ses membres ou de ses préposés.
- L'association répondra des dégradations causées aux locaux mis à disposition pendant le temps qu'elle en aura la jouissance et commises tant par elle-même que par ses membres, préposés, et toute personne effectuant des travaux pour son compte.

TITRE IV: LES DROITS ET OBLIGATIONS DU PRETEUR

Article 8 : Les droits du prêteur :

- Le prêteur retrouve la pleine propriété de son bien mis à disposition à l'échéance du terme prévu à l'article 3 de la présente convention, ainsi que par la dissolution de l'association pour quelque cause que ce soit.
- Le prêteur peut demander, en cours d'exécution, la restitution du local mis à disposition s'il en a besoin pour un motif impérieux et imprévu. La révocation de la présente convention ne donnera lieu à aucune indemnisation.
- Le prêteur dispose d'un droit de visite du local prêté tous les 6 mois afin de vérifier que l'activité organisée est en conformité avec l'article 3 de la présente convention.

Article 9 : Les obligations du prêteur :

- Le prêteur s'engage à mettre à disposition le local désigné par l'article 2 à titre gratuit pour la durée fixée à l'article 4. Les dépenses d'eau et d'électricité sont à la charge du prêteur dans la mesure d'une consommation raisonnable.
- Le prêteur s'engage à confier les lieux propres, avec un inventaire et un état des lieux établis avec les occupants précédents.
- Le prêteur est tenu d'avertir l'emprunteur de tout défaut des lieux ou de travaux à venir, dont il a connaissance, pouvant entraîner la non-jouissance des lieux tels que décrits à l'article 2 de la présente convention. Le prêteur est tenu d'assurer les locaux en tant que propriétaire.

Fait à Lauzerte, le 4 mars 2021.

François LE MO

Le Maire, Pour l'association Art Points de Vue

Le Président, Antoine BONNET

AR Prefecture

082-218200947-20220224-D2022_11-DE Reçu le 10/03/2022 Publié le 10/03/2022 (Matérial value le 10/03/2022 (Matériel mis à disposition par la Mairie)

	ENTR ÉE	SORTIE		ENTRÉE	SORTIE
Quisine					
1 table rectangulaire	1		2 casseroles	2	
6 chaises	6		1 faitout + couvercle	1	
2 frigos	2		2 poêles 32/34	2	
1 micro-ondes	1		1 saladier Pyrex 200	1	
12 assiettes plates	12		Saladier Pyrex 260	1	
Assiettes creuses	10		Plat gratin ovale	2	
12 assiettes dessert	12		1 râpe multiple	1	
7 verres nectar	7		1 godet à couverts	1	
12 verres ballon	12		1 égouttoir vaisselle	1	
11 fourchettes	11		Tire-boudhon	1	
11 cuillères à dessert	11		Ouvre-boîte	1	
12 grandes cuillères	12		1 planche à découper	1	
12 couteaux	12		1 cloche micro-ondes	1	
7 couteaux viande	7				
1 épluche-légumes	1				
1 louche	1		Salles expoet a	autres sa	lles
1 paire couverts salade	1		Vitrines + socles (9 en tout) 6 (à l'embarcadère)	3 (EPV)	
1 couteau cuisine	1		Comptoir d'accueil en bois	1	
6 tasses	6		Grande table plastique	2	
6 sous-tasses	6		Bureau	1	
4 tasses	4		Aspirateur	1	
5 bols	5		Armoire	1	
			Buffet	1	
			Plan	1	
			Ventilateur	1	
			piano	1	
			Socles bancs mairie	13	



Pour l'association Art

François LE MOING **BONNET**

Le Président, Antoine

R Prefecture ETAT DES LIEUX

En annexe de la convention de mise à disposition de l'Espace Points de Vue

pour l'association Art Points de Vue du 28 avril au 5 novembre 2021



Mairie de Lauzerte 5 rue de la Mairie 82110 Lauzerte

Tél. 05 63 94 65 14

Date d'entrée : // Date de sortie : / /

Bâtiment du domaine privé appartenant à la commune.

Surface: $\underline{285}$ m² Nombre de pièces: $\underline{8}$ Adresse: 6 rue de la Barbacane, 82110 Lauzerte

Le Propriétaire

Mairie de Lauzerte représentée par M François Le Moing Maire de Lauzerte Adresse: 5 rue de la Mairie, 82110 Lauzerte.

L'Association utilisatrice

Association Art Points de Vue

Représentée par son président : Antoine Bonnet Adresse : 5 rue de la Mairie, 82110 Lauzerte Nombre de clés remises :

1 clé à Antoine Bonnet /

1 clé à Claudette Briand /

1 clé à l'Office de Tourisme / 1 clé à la Petite Gandillonne à confirmer

Relevé de compteur élec. Numéro de compteur

HP:_19kwh_HC:7kwh____ N°
:042076434215

Relevé de compteur eau Eau chaude : Eau froide : _____m Compteur ext : 987875m³

ENTRÉE ET COULOIR

ETAT			AT		
ÉQUIPEMENT	TUB	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)			x		Porte repeinte sur peinture ancienne
Sol		х			Sol entrée et couloir il y a des rayures. Sol vers le bureau bon état
Mur(s)		х			Fissures et peinture écaillée par endroit
Plafond		х			Fissure au niveau du couloir. Manque peinture au niveau du tuyau d'évacuation
Fenêtre(s)	x				Fenêtre vitrail servant de séparation avec le bureau très bon état
Interrupteurs, éclairage et prises		х			5 plafonniers ronds, 1 spot, 1 alarme intrusion, 4 prises, 3 interrupteurs 1 bloc sortie,
Chauffage					Aucun
Rangement/placard			x		1 rangement intégré dans le mur sert à camoufler le compteur électrique

Autres commentaires : à l'entrée un tapis de sol servant de paillasson est posé sur de l'OSB. Celui-ci se gonfle avec l'humidité ce qui occasionne des difficultés pour ouvrir la porte.

AR Prefecture 082-218200947-20220224-D2022_11-DE Reçu**SALIF(ex)00**12 Public le 1070372022

ETAT			AT		
ÉQUIPEMENT	2¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)			x		Porte d'accès donnant sur un petit couloir et sur la cuisine
Sol			x		Plancher ancien et non vitrifié avec des trous par endroit
Mur(s)		х			Fissures, Traces d'humidité et peinture écaillée par endroit
Plafond		х			Peinture écaillée et fissures par endroit
Fenêtre(s)			x		Peinture écaillée
Interrupteurs et prises		х			4 prises, 9 spots, 3 interrupteurs
Rangement(s)			x		Intégrés dans le mur de la cheminée
Autres commentaires :					

SALLE expo 1 bis

	ÉTAT				
ÉQUIPEMENT	TUB	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)					Aucune
Sol			x		En béton fissuré et peinture de sol en mauvais état
Mur(s)		х	x		Murs en pierre bon état, les autres murs ont des traces d'humidité, de salpêtre et la peinture est écaillée par endroit.
Plafond		x			En lambris blanc avec quelques traces d'humidité
Fenêtre(s)		x			Baie vitrée en hauteur fixe
Interrupteurs et prises		х			5 prises et 12 spots
Chauffage					Aucun
Autres commentaires :					

CUISINE

	ETAT				
ÉQUIPEMENT	2¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)				x	Porte donnant sur le jardin mauvais état
Sol			х		Tomettes anciennes avec des taches des traces et quelques trous
Mur(s)			х	х	Traces d'humidité, fissures, trous, peinture écaillée, carrelage mural cassé et très abimé.
Plafond		x			Fissures et peinture écaillée par endroit

AR Prefectu	re		
8200947-20220224-D2 Fenetre(\$) 022 1e 10/03/2022	022_11-1	E x	Mauvais ét at
Interrupteurs et prises	^		néon, 8 prises, 1 prise téléphone, 2 Interrupteurs, 1 plafonnier audessus de l'évier
Affiche(s)		x	Rangement dans le mur et étagères en bois
Évier(s)	х		2 bacs meuble sous évier état moyen les tiroirs coulissent avec difficulté
Siphon évacuation		x	A tendance à se boucher problème d'évacuation
Ventilation / Hotte	х		Fonctionne Trace d'humidité sur le contour 1 ampoule défectueuse
Plan de travail	х		
Plaque(s) de cuisson	х		4 feux gaz - Fonctionnement correct et tuyau de gaz date d'utilisation ok 2023
			1 radiateur mobile

Autres commentaires : un couloir permet d'accéder à la cuisine et aux salles d'exposition : il y a deux placards dans ce couloir fermés par des portes en bois peint d'un état moyen. Les placards sont en mauvais état.

SALLE expo 2

ETAT				
₽¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
				Aucune
	х			Rayures sur le plancher
	х			Fissures et peinture écaillée par endroit
	х			Fissures
		x		Fenêtres vétustes certaines s'ouvrent et se ferment avec difficulté peinture écaillée
	Х			9 spots, 2 prises et 1 inter
	₽.	x x x	X X Woyen Moyen	X X Mauvais

SALLE expo 3

	ÉTAT				
ÉQUIPEMENT	2¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)					Aucune
Sol		Х			Traces d'absence de vitrification sur le plancher et rayures
Mur(s)		х			Fissures et peinture écaillée par endroit traces d'humidité
Plafond		х			Fissures par endroit
Fenêtre(s)			Х		Fenêtres vétustes, certaines s'ouvrent et se ferment avec difficulté peinture écaillée
Interrupteurs et prises		Х			3 prises, 19 spots, 1 inter

AR Prefecture	
082-21 8200947-20220224-D2022_11-DE Reçu le Chauffage 022 Publié_le 10/03/2022	Aucun
Autres commentaires :	

SALLE expo 4

		ÉT	AT		
ÉQUIPEMENT	2¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)		х			
Sol		х			Quelques rayures
Mur(s)		х			Fissures par endroit et traces d'humidité
Plafond		х			Des fissures par endroit
Fenêtre(s)			х		Fenêtres vétustes certaines s'ouvrent et se ferment avec difficulté peinture écaillée
Interrupteurs et prises		х			3 prises, 1 interrupteur et 13 spots
Chauffage					Aucun
Rangement(s)				х	1 placard avec fenêtre - camouflé derrière une porte vitrée
Autres commentaires :					

BUREAU

		ÉT	ΑT				
ÉQUIPEMENT	2¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES		
Porte(s)					1 porte d'accès au bureau, 1 porte pour le placard et 1 porte d'accès à la pièce rangement		
Sol	Х				Quelques rayures		
Mur(s)	х		Х		Mur côté fenêtre état moyen, trous dans les murs, fissures et peinture écaillée. Le mur de séparation avec l'entrée est en très bon état.		
Plafond	X				Peinture écaillée au niveau de la fenêtre		
Fenêtre(s)				х	Peinture écaillée, Infiltration, mauvaise fermeture		
Interrupteurs et prises					1 Interrupteur, 7 prises, 1 prise téléphone, 2 plafonniers ronds		
Chauffage					1 radiateur mobile		
Rangement(s)					Placard en mauvais état, grosse fissure dans la maçonnerie donnant sur l'extérieur. Invasion de fourmis		
Autres commentaires :							

AR Prefecture 082-218200947-20220224-D2022_11-DE Reçu**RÉSERVE POUR RANGEMENT**Publie 1e 1070372022

		ÉT.	AT			
ÉQUIPEMENT	2¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES	
Porte(s)			х			
Sol		х			Carrelage ancien	
Mur(s)		х				
Plafond		х			Fissures par endroit	
Fenêtre(s)			х		1 fenêtre : peinture écaillée en extérieur	
Interrupteurs et prises		Х			1 prise et 1 inter	
Éclairage / Chauffage		х			Double néon en plafonnier	
Autres commentaires :						

WC DE LA RÉSERVE

		ÉT.	AT		
ÉQUIPEMENT	₽!	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES
Porte(s)		х			Porte des toilettes bon état
Mur(s)	Х				Fissures par endroit et taches de coulure sur le mur extérieur
Plafond		Х			Légères fissures
Sol		х			Carrelage ancien en bon état
Lave-mains		Х			Au-dessus des toilettes
Toilette	Х				Mécanisme de la chasse d'eau fonctionne
Cuvette	Х				
Tuyauterie	Х				
Interrupteurs et prises	х				1 plafonnier et 1 interrupteur

Autres commentaires : Les wc sont accessibles par la réserve de rangement.

AR Prefecture

082-218200947-20220224-D2022_11-DE

Reçu le 10/03/2022

Publié le 10

WCEXTERIEURS

		ÉT	ΑT		COMMENTAIRES	
ÉQUIPEMENT	F	Bien	Moyen	Mauvais		
Porte(s)		х				
Mur(s)		х			Fissures par endroit et taches de coulure sur le mur extérieur	
Plafond	х					
Sol		х			Tommettes	
Lave-mains		х			Traces de calcaires	
Toilette		х			Mécanisme de la chasse d'eau fonctionne	
Cuvette	х					
Tuyauterie		х				
Interrupteurs et prises		Х			1 plafonnier et 1 interrupteur	

AUTRES PIÈCES: couloirs / accès cuisine / 2 placards

ÉQUIPEMENT		ÉΤ	AT			
	2 ¦	Bien	Moyen	Mauvais	COMMENTAIRES	
Porte(s)				х	Boiserie abîmée par les termites	
Mur(s)				х	État brut	
Plafond				х		
Sol		Х			Béton et terre battue	
Interrupteurs et prises		х			1 inter et 1 plafonnier	
Autres commentaires :						

Une cour intérieure avec rampe d'accès pour les personnes à mobilité réduite et des escaliers en pierre. Un préau abritant les toilettes.

La rampe a besoin d'un nettoyage au karcher.

Le grand portail de l'entrée en bois est abimé et en mauvais état sur la partie basse.

SIGNATURE DES PARTIES:

Fait à :			

LEPROPRIÉTAIRE «Certifié exact »

François LE MOIN Maire de Lauzerte signature:

L'ASSOCIATION UTILISATRICE:

«Certifié exact »

Pour l'association Art Points de Vue Antoine Bonnet, Président de l'association signature: